



Présidentielle 2022

Imposons l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le débat

En ce mois de décembre, les candidatures à l'élection présidentielle sont quasiment toutes connues ; des désignations ont été faites par les partis, des candidat-es se sont déclaré-es, l'actuel locataire de l'Élysée ne l'a pas encore fait officiellement mais réalise depuis un moment son autopromotion tandis que sa majorité n'a d'autre solution que de se resserrer derrière lui pour continuer à exister. Malheureusement, les préoccupations des citoyens restent largement absentes des débats et des médias qui se focalisent sur les questions de sécurité et d'immigration dans un contexte où les idées d'extrême droite gagnent dangereusement du terrain. Pour l'heure, les problématiques et le devenir de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ont pas droit de cité... Ils sont pourtant fondamentaux pour le futur en termes d'enjeux sociaux, politiques, économiques, environnementaux et sanitaires.

Le pouvoir en place laisse les universités dans un piteux état. Le gouvernement a repris les mêmes recettes qui, depuis la loi LRU de 2007, dégradent les conditions d'études et de travail, accentuent la précarité, développent la bureaucratisation, affaiblissent le service public, remettent en cause les libertés académiques et condamnent la recherche française au déclin. Mais il a passé le braquet supérieur pour pousser l'ESR vers un modèle néolibéral assumé et le développement du secteur marchand et des intérêts privés en son sein.

Dans ces conditions, un débat sur l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche doit absolument se tenir à l'occasion des élections.

Le SNESUP-FSU a décidé d'ouvrir ce débat à travers ce dossier.

La première partie est consacrée à l'état des lieux et au bilan du quinquennat Macron sur trois axes : le durcissement de l'accès à l'enseignement supérieur et aux savoirs, le décrochage de la recherche publique et les attaques de l'indépendance de la recherche, des statuts nationaux et de la démocratie universitaire.

La deuxième partie rappelle, organisées en dix thématiques, les principales revendications du SNESUP-FSU pour rompre avec les orientations actuelles et faire émerger des alternatives porteuses d'avenir et d'espoir pour la jeunesse. ■

Présidentielle 2022 : bilan du quinquennat et état des lieux

Les conséquences des politiques des différents gouvernements qui se sont succédé depuis une quinzaine d'années sont désastreuses pour l'enseignement supérieur et la recherche. Le quinquennat qui prendra fin en avril 2022 porte une lourde responsabilité en la matière, le président de la République et ses ministres n'ayant fait qu'accélérer ce mouvement en s'en prenant notamment au statut général de la fonction publique.

Par le **BUREAU NATIONAL**

Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) avec la mise en place de la plate-forme Parcoursup bientôt suivie de celle de la plate-forme Trouver mon master prévue pour la rentrée 2022 (cf. p. 19), ordonnance du 12 décembre 2018 relative « à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur », mise en place de la stratégie Bienvenue en France introduisant la possibilité d'augmentation des droits d'inscription des étudiantes extracommunautaires dès la rentrée 2019 et loi de programmation de la recherche (LPR) publiée le 24 décembre 2020 : le gouvernement actuel, représenté par la ministre F. Vidal, n'a pas chômé en matière de destruction du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Les réformes imposées contre l'avis des personnels et sans moyens dans les Instituts universitaires de technologie, dans le cadre des études de santé (PASS et L.AS) et celui de la formation des enseignantes, complètent la liste des mesures délétères conduites sous le quinquennat d'E. Macron. À ce triste tableau, il faut ajouter les saillies opportunistes et les accusations outrancières contre les libertés académiques d'une ministre totalement délégitimée auprès de la communauté universitaire et le coin enfoncé dans l'indépendance de la recherche. Ce quinquennat a résolument fait le choix de faire basculer l'ESR dans un nouveau modèle.

DURCISSEMENT DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET AUX SAVOIRS

Le quinquennat a été clairement marqué par le choix de généraliser la sélection plutôt que de rendre possible une réelle augmentation du nombre de places dans les formations du supérieur pour faire face au boom des naissances des années 2000 et permettre la réussite de toutes et tous. La loi ORE (Parcoursup) renforce le tri social et se solde par une baisse du taux de satisfaction de leurs vœux chez les jeunes. Cet outil, que le ministère souhaite dupliquer pour l'accès aux

masters dès la rentrée 2022, a augmenté le nombre de filières en tension et laisse nombre de bacheliers sur le carreau sans aucune proposition de poursuite d'études. Depuis 2017, l'enseignement supérieur a accueilli près de 150 000 étudiantes supplémentaires et cette augmentation devrait se poursuivre sur le même rythme pour les cinq années à venir.

Cette année, plus de 18 % des lycéennes et lycéens n'ont pas trouvé de place dans l'enseignement supérieur faute de moyens pour les y accueillir ; 82 % d'entre elles et eux dénoncent une plate-forme de sélection Parcoursup stressante et 62 % la jugent injuste. Le SNESUP-FSU dénonce quant à lui la sélection organisée à l'entrée de la licence via cette plate-forme sur la base d'algorithmes opaques pour remédier à l'insuffisance des capacités d'accueil et au désengagement de l'État concernant le financement des formations publiques. En outre, cette année encore, des milliers de licencié·es n'ont pas trouvé de place dans le master de leur choix, ni même dans ceux de leur université, faute de places. En effet, entre 2017 et 2020, alors que le nombre d'inscriptions en licence a progressé de 15 %, les capacités d'accueil en master, après avoir drastiquement chuté entre 2016 et 2017 à la suite de la réforme de l'accès en master, n'ont progressé que de 2 %. Cette sélection accrue est encore renforcée par l'instauration de droits d'inscription différenciés pour les étudiantes étrangères hors Union européenne dont les montants ont été multipliés par quinze en licence, master et doctorat. L'enseignement supérieur est pourtant une des missions universalistes de la France et l'accueil d'étudiants étrangers est une chance pour notre culture, notre économie et la paix entre les peuples.

L'hybridation des formations, c'est-à-dire la mise en place d'enseignements à la fois à distance et sur site, s'est massivement développée durant le confinement. Sa généralisation est une aubaine pour le gouvernement et une solution moins onéreuse que la construction des six universités nécessaires à l'accueil des bacheliers. Alors que le confinement a montré que le recours effréné aux outils numériques affecte, d'une part, la relation enseignant-e-étudiant-e, le processus d'appren-

Le quinquennat a été clairement marqué par le choix de généraliser la sélection plutôt que de rendre possible une réelle augmentation du nombre de places dans les formations du supérieur.



Quentin Leumont.21

tissage et/ou les conditions d'études et, d'autre part, le métier d'enseignant, sa qualification et les conditions de travail et de vie, le gouvernement persiste dans cette voie. Les appels à projets largement dotés se multiplient sur le thème de l'hybridation des formations. Les campus connectés deviennent le nouveau concept à la mode. L'objectif implicite est d'augmenter la « productivité » par la baisse du taux d'encadrement plutôt que d'investir à la hauteur des besoins de la jeunesse dans un plan pluriannuel de construction de bâtiments et de recrutement massif de personnels titulaires.

Durant ce quinquennat, la volonté politique a été de former les jeunes en réponse aux seuls intérêts et attentes des entreprises. Dans ce cadre, la marchandisation des savoirs s'accélère, faisant la part belle aux formations privées. Les diplômes tendent à devenir des juxtapositions de certifications et les « compétences » prennent désormais le dessus sur les connaissances. Le découpage des diplômes en blocs de compétences, l'individualisation des parcours ou encore l'approche par compétences deviennent des principes de structuration des diplômes. Il ne s'agit plus de former des citoyen·nes éclairés et critiques mais plutôt des individus polyvalents, prêts à l'emploi et « flexibles ».

Dans un contexte généralisé de crise de recrutement des métiers enseignants, le quinquennat qui s'achève a mis en œuvre une énième réforme

de la formation des enseignantes, qui détruit, atomise et vassalise cette formation. Le nombre d'heures de formation a été diminué drastiquement, les équipes universitaires ont été largement dessaisies des contenus des maquettes, la démocratie des INSPÉ comme composantes universitaires est niée, les étudiant·es sont destinés à être des moyens d'emploi corvéables en tant que contractuel·les en responsabilité de classe avant le concours. Rien dans cette « réforme » ne réalise les objectifs annoncés : renforcer l'attractivité des métiers, améliorer la formation et l'harmoniser à l'échelle du territoire.

DÉCROCHAGE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET ATTAQUES DE L'INDÉPENDANCE DE LA RECHERCHE

La recherche n'a pas été mieux lotie que les formations, malgré des discours de F. Vidal qualifiant les efforts financiers consentis d'« historiques ». Tandis que les crises environnementale et sanitaire ont montré la nécessité de pouvoir s'appuyer sur les résultats d'une recherche publique, indépendante et suffisamment financée, les mesures prises depuis 2017 ont poursuivi les attaques contre la recherche en France. La loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 ne permettra pas le rattrapage nécessaire tout en poursuivant les politiques qui ont échoué depuis vingt ans. La programmation bud-

Durant ce quinquennat, la volonté politique a été de former les jeunes en réponse aux seuls intérêts et attentes des entreprises.

La LPR pour les années 2021 à 2030 ne permettra pas le rattrapage nécessaire tout en poursuivant les politiques qui ont échoué depuis vingt ans.

gétaire prévue ne permettrait d'atteindre en 2030 que 0,80 % ou 0,85 % du PIB pour la recherche publique, toujours loin de l'objectif de 1 %. La généralisation des appels à projets met en péril la liberté de recherche par son pilotage thématique et organise l'extinction du statut de la fonction publique (FP) en consacrant le financement par des « ressources propres » qui rend impossible le recrutement de titulaires, y compris sur des fonctions pérennes.

Malgré les effets d'annonce de la ministre sur le budget de l'ESR, les conditions d'emploi et de travail des personnels se sont encore dégradées durant le dernier quinquennat. Alors que les effectifs étudiants ont continué d'augmenter fortement (+ 9,6 % entre 2015 et 2020), l'emploi scientifique est tombé au plus bas depuis 2006 (68 500 titulaires en 2017) puis a stagné, et le taux d'encadrement a lui aussi chuté. La précarisation dans notre ministère s'est accentuée. Le nombre de vacataires, d'enseignant-es contractuel-les et de contrats LRU, aux charges d'enseignement plus lourdes, a nettement augmenté. Cela traduit des choix locaux guidés par une gestion de la pénurie d'enseignant-es. La LPR ne prévoit pas de plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire à la hauteur des besoins. Au contraire, dans la droite ligne de la loi de transformation de la FP votée en 2019, elle introduit de nouvelles voies de recrutement contractuel, notamment les chaires de professeur junior et les CDI de mission, accentuant inévitablement la précarité dans l'ESR.

Sur le terrain, entre leur laboratoire et leurs cours, les enseignant-es-chercheur-ses sont de plus en plus tiraillé-es entre la fragmentation de leur activité et des temporalités du travail tendues par l'explosion de leurs missions, les amenant à trouver des stratégies parfois à la limite du burn-out pour résoudre leur « équation temporelle », véritable méta-activité.

ATTAQUE FRONTALE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU CODE DE L'ÉDUCATION ET DE LA DÉMOCRATIE UNIVERSITAIRE

Dans leur offensive pour amoindrir les droits des salarié-es et la rémunération de leur travail, E. Macron et ses ministres s'en sont tout particulièrement pris au statut général de la FP. Basé sur un principe de carrière, il préserve le fonctionnaire de l'arbitraire administratif et des pressions économiques, il participe à la neutralité du secteur public et à la recherche du bien commun contre les intérêts particuliers. La mandature présidentielle a déconstruit méthodiquement le statut et, en son sein, la cohérence du système de rémunération basé sur les grilles indiciaires (loi de transformation de la FP et LPR). La dévaluation des traitements par le gel du point d'indice appauvrit celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une promotion. Les masses budgétaires dégagées sont employées à répondre aux demandes

catégorielles avec force communication, la plupart du temps sous forme d'indemnitaire collectif ou de primes individuelles, fragilisant ainsi la protection sociale. Les rémunérations plus individualisées et opaques font perdre son sens à la construction d'ensemble des grilles indiciaires de la FP. À terme, cette politique conduit à la baisse du montant des retraites des fonctionnaires alors que le taux de remplacement est comparable entre fonctionnaires et salarié-es du privé. Elle se conjugue parfaitement avec les objectifs de diminution des « dépenses » de retraites du projet de réforme abandonné en 2020 à la suite des larges mobilisations qu'il avait suscitées.

Engagée depuis 2007, la restructuration du paysage universitaire et du fonctionnement des établissements s'est accélérée durant le quinquennat, notamment par le biais de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur ». Elle illustre la volonté politique de construire des structures gigantesques échappant au contrôle des personnels et des usagers et elle a permis des expérimentations dont il sera difficile de se sortir. Celles-ci, permettant de déroger au Code de l'éducation concernant les statuts, vont dans le sens d'un renforcement de l'autonomie des établissements et des logiques de gouvernance inspirées par le *new public management*, dont nous savons qu'elles peuvent déstabiliser les personnels tout en remettant en cause le service public (France Télécom ou La Poste). Si le principe de convention territoriale des regroupements (loi du 22 juillet 2013) est en apparence maintenu, il devrait laisser place dans les faits à une prépondérance territoriale des établissements publics expérimentaux, au détriment des autres établissements de l'académie ou de la région notamment en matière d'investissements d'avenir.

Les conséquences sont désastreuses : recul démocratique, accroissement du fossé entre décideurs et acteurs de la recherche et de la formation, présidentes pouvant être élu-es et reconduites à vie, concentration des financements de la recherche sur les seuls périmètres labellisés I-Site/Idex, appauvrissement des initiatives hors périmètre d'excellence et fracturation des collectifs de recherche, mise en place d'une formation à deux vitesses, nouvelle dégradation des conditions de travail et d'études avec mobilité forcée ou contrariée, perte du sens du métier et explosion de l'emploi contractuel au détriment de l'emploi statutaire.

Face à ces constats, le SNESUP-FSU ouvre le débat sur l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Il continuera à agir pour une autre loi pour la recherche, pour une recherche indépendante et répondant aux enjeux et pour des conditions de travail et d'études de qualité. ■

Les 10 propositions du SNESUP-FSU

1

Des formations publiques émancipatrices, gratuites et accessibles à toutes et tous

Pour le SNESUP-FSU, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique, reste une impérieuse nécessité. Concrètement, il s'agit de viser l'objectif de 60 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur et 25 % de diplômés de master.

Cela passe par :

- des formations publiques, gratuites et accessibles à tous et toutes et avec un haut niveau de qualification ;
- une augmentation de capacités d'accueil tenant compte des aspirations des bacheliers ;
- la garantie de l'accès de droit dans les parcours de master compatibles avec

son parcours de licence, à commencer par ceux de son établissement lorsqu'ils existent ;

- des taux d'encadrement harmonisés vers le haut afin d'offrir les mêmes conditions de réussite à chaque étudiant-e ;
- une remontée de la dépense moyenne par étudiant-e en université (10 110 euros en 2019, inférieure de 8 % par rapport à 2014) pour converger vers celles des STS (14 270 euros) et CPGE (15 710 euros) ;
- la garantie d'une formation à et par la recherche dès le premier cycle ;
- un accès possible des salarié-es et demandeur-ses d'emploi aux études supérieures avec prise en compte de leur expérience ;
- un programme de construction de logements Crous et une allocation universelle pour chaque étudiant-e pour subvenir dignement à ses besoins. ■

2

Des formations visant la double finalité : poursuite d'études et insertion professionnelle

Le SNESUP-FSU défend le principe de la double finalité pour les formations universitaires : poursuite d'études ET insertion professionnelle.

Cela passe par :

- un équilibre entre connaissances scientifiques, compétences transversales et compétences professionnelles qui sont nécessaires pour évoluer dans une carrière professionnelle ;
- un diplôme pensé dans sa cohérence globale qui garde son caractère universitaire par la garantie, dès les premières années de licence, d'un adossement de la formation à la recherche ;
- une formation par et à la recherche permettant l'acquisition d'un bagage théorique suffisant, développant l'esprit critique, et basée sur des travaux impliquant une démarche de recherche ;
- la mise en valeur de l'apprentissage collectif ;
- un niveau de qualification reconnu à toutes et tous les diplômés-es ;



- le refus de tout outil d'individualisation et de traçage des apprentissages tel que le portfolio. ■

3

Des formations sur site en présence et une augmentation du taux d'encadrement

Pour le SNESUP-FSU, la démocratisation de l'accès au savoirs et la réussite des étudiant-es passent nécessairement par :

- un taux d'encadrement ne dépassant pas 20 étudiant-es par enseignant-e ou enseignant-e-chercheur-se (EC) titulaire ;
- un plan de construction de véritables campus universitaires publics qui travaillent en synergie et permettent d'offrir au plus grand nombre une proximité d'accès à des universités de plein exercice ;

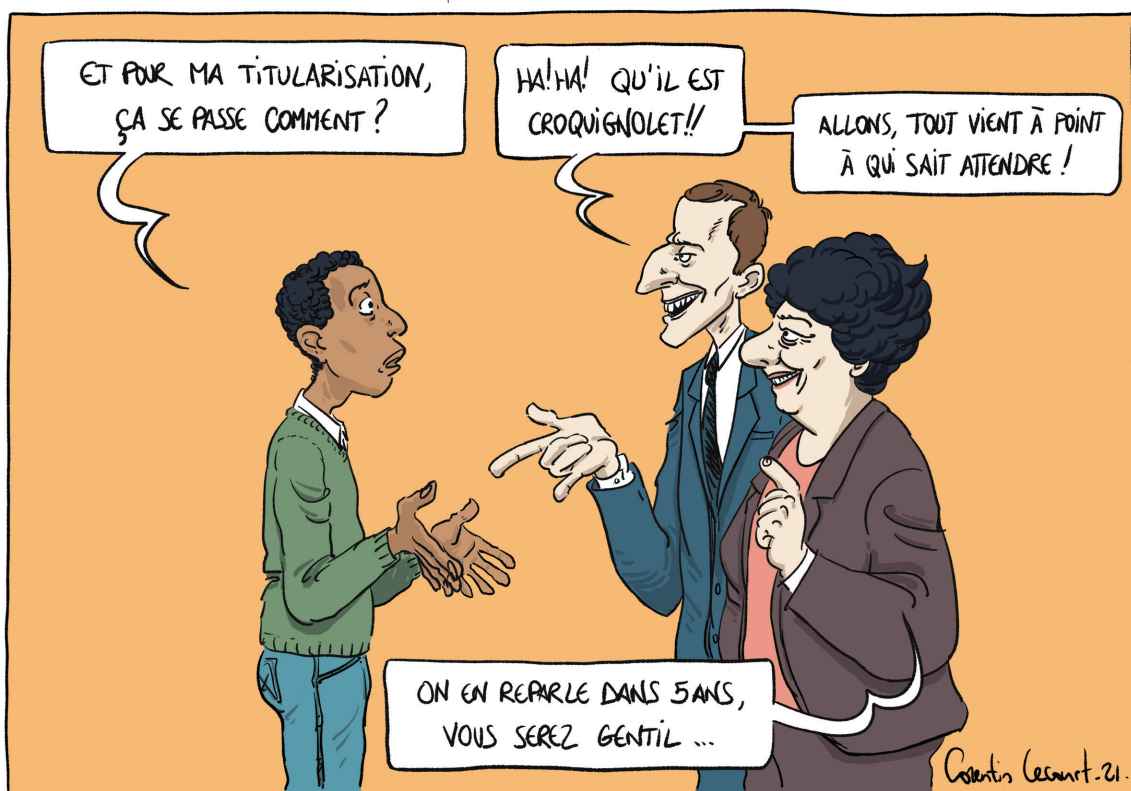
- un plan de recrutement massif des agent-es sous statut de fonctionnaire, nécessaire pour pouvoir accueillir chaque bachelier-ère dans la filière de son choix et assurer une stabilité de l'encadrement ;

- le maintien et le développement de l'enseignement en présence d'enseignant-es titulaires. L'enseignement à distance doit rester l'exception. L'enseignement en présence n'est en effet pas un luxe et ne doit pas le devenir. Il ne doit ni être réservé aux formations sélectives ni à celles et ceux qui

pourraient se le payer ;

- des outils numériques qui ne peuvent être ni imposés ni utilisés pour remettre en cause les libertés pédagogiques, et qui ne doivent pas gommer les spécificités disciplinaires (sorties sur le terrain, TP...);

- des conditions d'utilisation ou les chartes d'usage des médias numériques qui ne contraignent pas la liberté d'expression et respectent le RGPD. ■



(avec une augmentation de plus de 119 % en sciences), le SNESUP demande la fin de la politique actuelle de gel des postes, et la republication automatique des postes libérés.

4

Un recrutement et un budget à la hauteur des besoins

Alors que la loi de programmation de la recherche (LPR) prévoit le financement de plus de 15 000 précaires supplémentaires, le SNESUP demande la création de 6 000 postes de titulaires par an tous corps confondus pendant dix ans, afin de retrouver un taux d'encadrement décent ; ce qui représente un effort de 7 800 millions d'euros à l'horizon 2030. Parmi ces recrutements, 27 000 titulaires sont nécessaires afin de réduire les 6 millions d'heures complémentaires effectuées chaque année. Dans un premier temps, dès 2022, 7 500 créations permettraient de réduire de moitié les inégalités de dotation entre les établissements.

Alors que le taux de départ à la retraite dépassera les 3 % à la fin du prochain quinquennat

Afin de permettre ces embauches, un investissement dans la formation des futures enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses est indispensable. La création d'un millier de postes de doctorant-es contractuel-es pendant sept ans est ainsi indispensable, avec un recrutement en tant que titulaire au plus proche de la thèse.

■ Le SNESUP-FSU demande la mise en place d'un vaste plan de titularisation des précaires employé-es pour répondre à des besoins pérennes.

■ Le SNESUP-FSU revendique une augmentation du budget du programme 150 de la Mires de 2 milliards d'euros (hors immobilier). C'est seulement dans ces conditions que les objectifs de la Stranes – 2% du PIB, que le SNESUP demande à l'État de financer – pourront être respectés. Ce plan d'investissement doit s'accompagner d'un programme de réhabilitation et de construction immobilières. ■

5

Une recherche indépendante et un financement pérenne et suffisant

Le SNESUP-FSU rappelle l'exigence de l'indépendance de la recherche scientifique, ne négligeant pas de thématiques, d'objets ou de disciplines, et suivant des méthodes rigoureuses et validées collectivement.

■ Il défend une augmentation du financement récurrent qui doit être largement prioritaire et réparti équitablement entre les établissements et au sein des établissements.

■ Il demande la remise à plat du crédit d'impôt recherche (CIR) assorti d'une obligation de recrutement de scientifiques et mieux orienté vers les PME-PMI, actuels

vecteurs d'innovation et d'embauche des doctorant·es.

■ Il rappelle la nécessité d'une réduction des obligations statutaires de service d'enseignement à 125 hTD pour les EC et 250 hTD pour les enseignant·es, ainsi que des heures supplémentaires d'enseignement, pour dégager du temps effectif de recherche.

Cette réduction doit être accompagnée de recrutements statutaires d'enseignant·es-chercheur·ses et de chercheur·ses. La recherche doit pouvoir se dérouler sereinement dans un temps long, au contraire de la course à l'utilité immédiate, à la rentabilité et à la recherche et la gestion des financements sur appels à projets. ■



6

Une formation des enseignant·es qui redonne du pouvoir d'agir aux acteurs et actrices

Pour lutter contre le désinvestissement, les risques psychosociaux et préserver la formation des générations futures, il est urgent de redonner du pouvoir d'agir aux acteurs et actrices de la formation. Le SNESUP-FSU

continue de défendre les conditions d'une véritable formation des enseignant·es universitaire et professionnelle, c'est-à-dire :

- la sécurisation des parcours des étudiant·es par le biais d'un financement des études sans contrepartie de service (« prérecrutements » au sens de la FSU) ;
- la constitution d'équipes de master MEEF recrutées sur des critères et selon des procédures universitaires de détermination des profils de poste ; des moyens pour former et faire exister des équipes plurielles ; le respect des conditions universitaires

d'élaboration des maquettes : c'est aux équipes de master de les élaborer

en réponse aux besoins de formation identifiés ; une formation continue qui vise le développement professionnel et non la transmission de prescriptions qui asservit ;

- des stages étudiants déterminés en fonction des impératifs de formation (progressivité, lieu, encadrement) et non des besoins de l'Éducation nationale et/ou des plafonds d'emploi. Pour garantir la dimension formatrice de l'expérience professionnelle, les berceaux de stage doivent être en surnombre dans les écoles et établissements ; la possibilité, pour les tuteurs et tutrices de « terrain », d'accompagner les étudiants sur leur temps de service (décharge), d'être formés (formation de formateurs), d'impulser et/ou de participer à des recherches collaboratives ;
- la détermination et le fléchage des budgets des INSPÉ, structures à dimension académique et interuniversitaire ; la mise en place d'instances démocratiques au sein des INSPÉ. ■

7

Lutte contre les VSS : dotation des établissements et obligation de résultat

Les révélations de multiples faits de harcèlement sexuel, agressions sexuelles et viols se sont succédé au cours de l'année universitaire 2020-2021. Ces violences, constatées dans les universités comme dans les grandes écoles touchent les personnels et les étudiant-es : tandis qu'une étudiante sur vingt a été victime de viol et une sur dix d'agression sexuelle, les statistiques manquent toujours du côté des personnels, les directions d'établissement restant réticentes à engager des poursuites disciplinaires. Une forme d'impunité règne toujours à l'université.

Le plan d'action national de lutte contre les VSS

dans l'ESR présenté en octobre met l'accent sur la formation et la sensibilisation de la communauté universitaire, le renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement, le renforcement de la communication sur les dispositifs existants et sur les VSS et la valorisation de l'engagement des étudiant-es et des personnels. Or, le ministère n'envisage l'aide financière que par le lancement d'appels à projets, ce qui pour le SNESUP-FSU est clairement contradictoire avec l'ambition affichée.

■ Pour le SNESUP-FSU, le recul des VSS dans l'ESR implique de faire peser sur tous les établissements une obligation de résultat tout en les dotant de moyens pérennes dédiés à la lutte contre les VSS, de les enjoindre à rendre compte à la communauté (notamment devant des conseils élus) de leur action, de faire évoluer les procédures disciplinaires.

■ Le SNESUP-FSU rappelle l'impérieuse nécessité de recenser et de centraliser les informations venant des établissements universitaires concernant les VSS.

Une clarification, une harmonisation et une réforme de la procédure disciplinaire sont également indispensables, la victime étant toujours considérée comme « témoin » de l'affaire. Enfin, le stade des recommandations doit être dépassé pour aller vers une obligation faite aux établissements. ■

Par ailleurs, il existe entre universités de même profil des écarts de dotation qui varient du simple au double et des écarts de taux d'encadrement qui varient du simple au triple. Sans

la réduction de ces inégalités, les missions de service public ne sauraient être délivrées sur l'ensemble du territoire avec des conditions de travail dignes pour les agent-es et des conditions d'études satisfaisantes pour les étudiant-es. En 2021, seuls 18 millions d'euros ont été consacrés à cette convergence (réduction des inégalités) dans le cadre de la seconde phase des « dialogues stratégiques de gestion » (à mettre en regard des 380 millions d'euros du PIA qui accentuent les inégalités). La dépense publique moyenne par étudiante continue donc de diminuer d'année en année depuis dix ans et indique à quel point les gouvernements successifs ne font pas de la formation de la jeunesse une priorité.

Pour réduire les inégalités et amener les établissements les moins dotés à la moyenne, le SNESUP-FSU demande une augmentation et une affectation de 634 millions d'euros supplémentaires à notre budget (+ 3,7 %) et l'embauche de 7 435 agent-es titulaires (environ 50 % d'enseignant-es et d'enseignant-es-chercheur-ses et 50 % de Biatss). ■

8

Des universités gérées démocratiquement et collégialement, financées de manière égalitaire

Le SNESUP-FSU s'oppose aux dérives encore aggravées par la mise en place des établissements expérimentaux. La liberté académique et l'esprit de collégialité doivent demeurer le fondement de l'exercice de nos missions d'enseignant-e et d'enseignant-e-chercheur-se.

■ Le SNESUP-FSU défend un modèle d'université démocratique, garant d'un service public de qualité pour toutes et tous. Plutôt que la fusion, la convention de coordination territoriale, comme une possibilité de regroupement librement choisi et mutuellement avantageux, est plus conforme aux mandats du SNESUP-FSU.

Plutôt que la mise en concurrence, le SNESUP-FSU défend le développement d'une logique de coopération à tous les niveaux : local, national, européen et international.



9

Des salaires revalorisés pour chacun·e

Le SNESUP dénonce l'austérité salariale et le développement des logiques managériales d'individualisation dans la fonction publique durant la mandature présidentielle. Il revendique l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix pour mettre un terme au décrochage régulier des salaires.

La perte cumulée de pouvoir d'achat due au gel récurrent de cette valeur justifie de plus des mesures de rattrapage : revalorisation de la valeur du point et attribution de points.

Pour des raisons similaires, le SNESUP revendique le retour à l'indexation des retraites sur les salaires et des dispositions pour réparer les dommages des réformes des retraites passées.

Les formations supérieures et la recherche sont des enjeux vitaux pour relever les défis actuels et futurs de notre monde. Il est urgent de rendre plus attractifs nos métiers universitaires alors que le nombre de doctorant·es a baissé significativement et que le nombre d'EC partant à la retraite va régulièrement augmenter jusqu'en 2028 (+ 67 % par rapport à 2020). Les jeunes qui s'engagent dans cette voie souhaitent bien sûr de meilleurs salaires sur la durée mais sont très sensibles à la possibilité de disposer de stabilité et de visibilité pour inscrire leurs recherches dans la durée.

Aux fausses solutions basées sur plus de dispositifs dérogatoires, de concurrence, de primes, auxquelles la LPR a fait à nouveau appel, le SNESUP oppose le besoin de passer par des améliorations de nos grilles indiciaires pour reconnaître nos missions respectives et le diplôme de doctorat, ainsi que pour favoriser l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.



Cette construction doit s'accompagner de mesures contre les blocages d'avancement au sein d'un corps, d'une part, et pour améliorer les possibilités de changement de corps, d'autre part.

Les contractuel·les doivent bénéficier durant leur contrat de progressions de rémunérations en référence à minima aux grilles indiciaires des certifié·es ou des maître·sses de conférences suivant leurs fonctions. Enfin, les vacances et heures complémentaires d'enseignement destinées à devenir exceptionnelles doivent voir leur taux progressivement triplé. ■

10

Garantir les libertés académiques dans l'ESR

Aujourd'hui plus encore qu'hier, l'enseignement supérieur et la recherche doivent pouvoir se développer indépendamment des pressions émanant des forces politiques, économiques et religieuses, au service des besoins sociaux.

La recherche doit pouvoir explorer un champ de la connaissance librement débattue entre pairs.

■ Le SNESUP est attaché au statut de fonctionnaire, qui offre certaines garanties. Les libertés académiques s'inscrivent dans une dimension collective indissociable du principe de l'évaluation des travaux par les pairs. Celui-ci prend tout son sens au sein des instances nationales CoNRS et CNU et n'est pas compatible avec l'élargissement du pouvoir managérial du chef d'établissement opéré par le ministère. C'est pourquoi le SNESUP défend le maintien de toutes les compétences décisionnelles du CNU et du CoNRS.

Les formations (initiale, continue, formation tout au long de la vie...) en lien étroit avec la recherche doivent dès le premier cycle développer l'esprit critique et les connaissances pour la vie citoyenne et professionnelle au profit de toutes les catégories sociales et générationnelles.

C'est dans ce cadre que le SNESUP propose que les EC puissent disposer des garanties de la liberté effective de choix des domaines, axes et thématiques de recherche et de son corollaire : le rattachement à une unité de recherche compatible avec leur projet scientifique ainsi que la capacité de disposer de moyens récurrents afférents, le cas échéant dans une autre université.

Exercer sa liberté de recherche, c'est disposer du temps de la réflexion, de la maturation des savoirs. Au-delà de la nécessaire baisse de leurs services d'enseignement, les EC doivent pouvoir disposer régulièrement de CRCT de droit, à hauteur d'une année tous les sept ans.

Dans ces temps troublés, les risques de décrochage de la recherche sont d'autant plus prégnants. Des moyens ainsi qu'un cadre doivent être consacrés. Le SNESUP demande la création d'instances de recours dans les établissements et nationales pour faciliter le retour à la recherche. ■